

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 avril 2023 à 20H30

COMPTE-RENDU

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du
Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : PIERREFITTE Alain, PICHON Daniel, REYNAUD Sabrina, PENAUD Jacques, BOUZONIE Corinne, BUISSON Alain, LAFONT Sylvette, LEYMARIE Jean-Pierre, FAUQUEMBERGUE Grégoire, DESMET Christine, VAN MIL Marieke.

Mesdames Christine Desmet est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 08 mars 2023 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Révision des voies communales
- Révision du code-temps de l'éclairage public

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

1) Révision du classement des voies communales

Monsieur le Maire indique qu'il convient de rajouter à la révision précédente délibération (8 mars 2023), ces quelques voies

- l'impasse du Tilleul au Pouvereau
- le Chemin Vert au Verdier
- le chemin de traverse entre Route de Chavagnac et Route de Génis
- le chemin entre Magnac et le Bois Faurot

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

2) Révision du code-temps de l'éclairage public

A l'heure actuelle, l'extinction de l'éclairage public a lieu entre 22h et 6h30 (Hormis les quatre lampadaires du centre bourg). Monsieur le Maire propose de passer l'extinction de 21h à 7h ce qui permettrait de nettement réduire la facture énergie.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

3/ Vote des taux d'imposition 2022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices, au titre de l'année 2023. Le produit attendu est de 172 954 €.

Au vu des éléments, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de ne pas augmenter les taux communaux de fiscalité, à savoir la taxe foncière bâti, la taxe foncière non bâtie et la taxe d'habitation pour 2023 :

- Taxe foncière bâtie (TFB) : 39.36 % (taux communal 13.38 % inchangé + taux départemental 25.98 %)
- Taxe foncière non bâtie (TFNB) : 98.50 % inchangé
- Taxe d'habitation : 10.42% inchangé

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4) Vote du compte administratif

Daniel PICHON, doyen de l'assemblée, est président de séance. Le compte administratif se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT :

* **Dépenses** = 160 770.59 €

* **Recettes** = 290 923.77 €

Résultat de l'année excédentaire de 130 153.18 € avec un résultat excédentaire antérieur de 260 877.74 €, soit un excédent cumulé de 391 030.92 €.

INVESTISSEMENT :

* **Dépenses** = 104 078.61 €

* **Recettes** = 144 419.82 €

Résultat de l'année excédentaire de 40 341.21 €, avec un résultat antérieur déficitaire de 37 560.37 € soit un excédent de 2 780.84 €.

Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le compte administratif 2022.

Résultats du compte administratif 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte :

=> Le résultat définitif excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 391 030.92 €

=> Le résultat définitif déficitaire de la section d'investissement d'un montant de 57219.16 €

Le résultat définitif d'ensemble est excédentaire d'un montant de 333 811.76 €.

Affectation des résultats du compte administratif 2022

Considérant le résultat excédentaire de fonctionnement de 391 030.92 € et le besoin de financement de la section d'investissement de 57 219.16 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

=> Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068) = 57 219.16 €.

=> Report excédentaire en fonctionnement (002) = 333 811.76 €.

5/ Vote du budget primitif 2023

FONCTIONNEMENT :

* **Recettes** : Recettes réelles = 254 352.1 €

Report excédentaire de fonctionnement = 333 811.76 €

Total = 588 163.86 €

* **Dépenses** : **588 163.86 €** avec un virement de 248 651.86 € en recettes d'investissement.

INVESTISSEMENT :

* **Recettes** : 68 000 € avec un virement de 248 651.86 € de fonctionnement

Soit un total de **316 651.86 €**

* **Dépenses** : 256 651.86+ un RAR de 60 000€

Soit un total de **316 651.86 €**

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité le budget primitif 2023.

6) Questions diverses

La réception des travaux du four aura lieu le 12 avril à 17h30 (quelques détails restent à régler : miroir, carrelage autour du robinet au four...)

L'adressage se termine : les derniers panneaux et numéro ont été commandés.

La commission médicale pour Mr Mickaël Noël, employé municipal en arrêt maladie depuis décembre 2021) a été reportée au 7 avril 2023.

Monsieur le Maire soumet au CM la lettre recommandée de Madame Isabelle Lafont concernant l'achat du chemin rural et l'informe qu'après concertation des propriétaires limitrophes il fera appel, éventuellement, à un commissaire enquêteur.

Compte-rendu de la réunion des transports scolaires : suite à une augmentation des tarifs de 17,5 % appliquée par la Région, le syndicat des transports a voté une participation des familles pour les élèves du primaire.

La séance est levée à 22h15

